

~~NO 00002~~ MINISTERE DES FINANCES
 AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
 /AAMI/MINFI/CTB-C2D/STADE-C2D/2024 DU ~~03 JAN 2025~~ POUR LA
 SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU
 PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ETAT-CIVIL ET RESTITUTION DES DROITS (RECORD),
 EXERCICES 2023 A 2026 ET CLOTURE

Le Ministre des Finances, Maître d'ouvrages du C2D-Pilotage, a reçu un financement du C2D, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les audits comptables et financiers des Projets/Programmes C2D.

La réalisation du présent audit est prévue par la convention d'affectation de ressources du projet RECORD N°CCM 1786 01 W du 09 juin 2023 en son point 3.2 (e) qui stipule « le bénéficiaire s'engage à ce que les comptes du projet fassent l'objet d'audits annuels jusqu'à la remise du rapport d'audit final. Ces audits seront réalisés par un cabinet d'audit indépendant, internationalement reconnu et de bonne réputation, sélectionné après avis de non-objection de l'Agence sur le choix du cabinet d'audit et sur les Termes de référence de la mission d'audit ».

La mission d'audit porte sur les exercices 2023 à 2026 et la clôture du Projet.

Le présent audit a pour objectifs de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle sur les éléments suivants :

- Les états financiers du Projet donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, des dépenses effectivement engagées et des recettes effectivement perçues pour le Projet au cours de la période couverte par l'audit ;
- Les fonds alloués au Projet sont, dans tous leurs aspects significatifs, utilisés conformément aux conditions contractuelles applicables ; les dépenses respectent les règles de bonne gestion financière, appréciées notamment au regard des critères d'éligibilité (cf. Annexe 1 – Nomenclature des constats et anomalies) ;
- Les marchés ont été passés conformément aux règles en vigueur et dans le respect des principes d'économie, d'efficacité, de transparence et d'équité ;
- Le système de contrôle interne mis en place et utilisé par l'Entité afin de gérer les risques liés à la réalisation des objectifs du Projet a été conçu de façon adéquate et a fonctionné efficacement au cours de la période couverte par l'audit ;
- Les marchés ont été exécutés conformément aux prescriptions techniques et selon les normes prévues.

L'auditeur devra également formuler des recommandations sur les différents aspects de l'audit.

Pour l'audit de clôture, l'auditeur devra mener les diligences suivantes :

- S'assurer que les dispositions ont été prises pour le transfert des biens dans le patrimoine de l'Etat (Gouvernement) en conformité avec les règles de gestion des finances publiques applicables aux projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers externes ;
- Vérifier que toutes les dettes relatives au projet et éligibles au financement ont été payées et justifiées/ documentées ;
- Vérifier que les fonds non utilisés ont été reversés au Partenaire Technique et que la fermeture du compte désigné a été faite avant la fin de la période de grâce (éventuellement) ;

- Vérifier que tous les engagements donnés par le projet à la date de clôture de la période sont prévus dans les accords de financement.

Le Ministère des Finances invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux Bureaux d'Etudes.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Dossier de Candidature :

Les candidats intéressés par cet Appel à Manifestation d'Intérêt devront fournir à minima :

- ✓ Une lettre de motivation dûment signée et datée ;
- ✓ La déclaration d'intégrité signée (Annexe 1 ci-joint et disponible dans les locaux du Maître d'Ouvrage et sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>) ;
- ✓ L'accord de groupement ou la lettre d'intention de former un groupement et les pouvoirs du mandataire le cas échéant ;
- ✓ Les pièces administratives (statuts, organigramme, attestation de conformité fiscale et attestation de non-exclusion des marchés publics)
- ✓ Les références (Deux en audit des projets réalisées en Afrique sub-saharienne).

N.B.:

- a) Pour être validée, chaque référence en prestation d'audit comptable et financier devra être justifiée par :
 1. La première et la dernière page du Contrat et tout autre page faisant ressortir le montant du contrat ;
 2. La photocopie du procès-verbal de réception, ou du certificat de bonne fin délivrée par les services du Maître d'Ouvrage, ou de l'attestation de mainlevée de la caution de bonne fin,
 3. La preuve d'audit des projets d'un montant total de financement similaire à celui du Capital Régionales, réalisés en Afrique sub-saharienne au cours des cinq dernières années.
- b) Une entité ne peut pas être membre de plus d'un groupement.
- c) Si un soumissionnaire présente plus de deux (02) références, seules les deux premières références seront prises en compte par la Commission Technique Chargée d'analyser les offres.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

NB : Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- ✓ une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
- ✓ une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- ✓ De la nature des Services ; Les candidats présenteront deux références dans les prestations d'audit des projets ou programme publics d'un montant total de financement similaire à celui du Programme RECORD (2 295 849 000 FCFA), réalisées en Afrique subsaharienne au cours des cinq dernières années ;
- ✓ Du domaine et de l'expertise technique ; Audit : Les candidats présenteront des références au sein desquelles ils ont mobilisé une équipe d'experts-auditeurs et préciseront l'articulation en matière de mobilisation des différents profils d'experts mobilisés ;
- ✓ Du contexte géographique ; les candidats présenteront des références au Cameroun.

La langue utilisée dans le cadre de ces prestations peut être la langue anglaise ou la langue française.

Le *Ministre des Finances* dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais seront déposés en quatre (04) copies dont (01) original et trois (03) copies marquées comme tels (« copie ») sous pli fermé et scellé au STADE-C2D s/c du Ministère des Finances sis à Nlongkak face OMS au RDC de l'immeuble OYILI, au plus tard le 20 FEB 2025 à 15 heures. Le dossier de candidature comportera également une version numérique de l'offre, déposée sur une clé USB ou un CD-rom. Les dossiers de candidature devront porter la mention suivante :

NO 00002 AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° AAMI/MINFI/CTB-C2D/STADE-C2D/2024 DU 03 JAN 2025 POUR LA
 SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU
 PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ETAT-CIVIL ET RESTITUTION DES DROITS (RECORD),
 EXERCICES 2023 A 2026 ET CLOTURE.

« NB : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse et aux horaires mentionnées ci-dessous : Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Finances – STADE- C2D, sis à Nlongkak face OMS au RDC de l'immeuble OYILI, BP : 33232 Yaoundé, Tél. : (237) 22 20 30 58, Email : minfi_ctb_stadec2d@yahoo.com.

Yaoundé, le

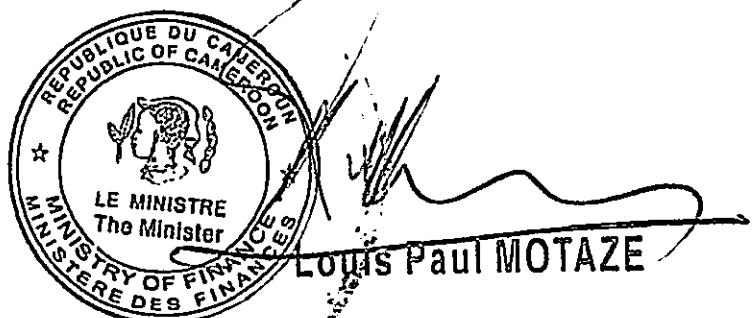
03 JAN 2025

LE MINISTRE DES FINANCES

MAITRE D'OUVRAGE DU C2D PILOTAGE

Ampliations :

- SOPECAM (pour publication)
- ARMP (pour publication)
- DG MARKET (pour publication)
- MINFI
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE



Annexe à la Manifestation d'Intérêt
(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("l'AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration

d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

- 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précédent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue,

à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.
- Nom : _____ En tant que : _____
- Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____
- Signature : _____
- En date du : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

MINISTRY OF FINANCE

NO 000002 NOTICE OF CALL FOR THE EXPRESSION OF INTEREST
N°/AAMI/MINFI/CTB-C2D/STADE-C2D/ 2024 OF 03 JAN 2025 FOR THE SELECTION
OF A FIRM CHARGED TO CARRY OUT THE ACCOUNTING AND FINANCIAL AUDIT OF THE PROGRAM FOR
STRENGTHENING THE CIVIL STATUS AND RESTITUTION OF RIGHTS (RECORD), FISCAL YEARS 2023 TO
2026 AND CLOSING.

The Minister of Finance, project owner of C2D-Pilotage, has received funding from C2D, and intends to use part of the amount to carry out accounting and financial audits of C2D programs.

The carrying out of this audit is provided for by the resource allocation agreement for the RECORD project N°CCM 1786 01 W of June 9, 2023 in its point 3.2 (e) which stipulates "the beneficiary undertakes to ensure that the project accounts be subject to annual audits until the final audit report is submitted. These audits will be carried out by an independent, internationally recognized and reputable audit firm, selected following a no-objection notice from the Agency on the choice of the audit firm and on the Terms of Reference of the audit mission. "

The audit mission covers the financial years 2023 to 2026 and the closure of the Project.

The objectives of this audit are to enable the auditor to express a professional opinion on the following elements:

- the financial statements of the Project / Program give a faithful image, in all their significant aspects, of the expenditure actually incurred and the revenue actually received for the Project / Program during the period covered by the audit;
- the funds allocated to the Project / Program are, in all their significant aspects, used in accordance with the applicable contractual conditions; expenditure complies with the rules of good financial management, assessed in particular with regard to the eligibility criteria (see Appendix 1 – List of findings and anomalies).
- the contracts were awarded in accordance with the rules in force and in compliance with the principles of economy, efficiency, transparency and fairness
- the internal control system put in place and used by the Entity to manage the risks linked to the achievement of the Project / Program objectives was adequately designed and operated effectively during the period covered by the audit ;
- the contracts were executed in accordance with the technical specifications and according to the planned standards.

The auditor will also have to make recommendations on different aspects of the audit.

For the closing audit, the auditor must carry out the following tasks:

- Ensure that arrangements have been made for the transfer of assets into the assets of the State (Government) in accordance with the public finance management rules applicable to projects financed by external Technical and Financial Partners;
- Check that all debts relating to the project and eligible for financing have been paid and justified/documentated;

Call for the Expression of Interest



- Verify that unused funds have been returned to the Technical Partner and that the designated account was closed before the end of the grace period (possibly);
- Verify that all commitments given by the project at the closing date of the period are provided for in the financing agreements.

The Ministry of Finance invites Applicants to express their interest in providing the Services described above.

This Call for Expressions of Interest is addressed to design audit firms.

The eligibility criteria for AFD financing are specified in Article 1.3 of the "Guidelines for the Award of Procurement Financed by the AFD in Foreign States", available online on the AFD website: <http://www.afd.fr>

Application File:

Candidates interested in this Call for Expression of Interest must provide at least:

- ✓ A cover letter duly signed, dated;
- ✓ The signed declaration of integrity (Appendix 1 attached and available at the Client's premises and on the AFD website: <http://www.afd.fr>);
- ✓ The consortium agreement or the letter of intent to form a consortium and the powers of the agent, if applicable;
- ✓ Administrative documents (statutes, organigram, Attestation of fiscal conformity and certificate of non-exclusion from public contracts)
- ✓ The references. (including at least two auditing projects carried out in sub-Saharan Africa).

N.B.:

- a) To be validated, each reference in accounting and financial audit services must be justified by
 1. The first and last page of the Contract and any other page showing the amount of the contract;
 2. A photocopy of the acceptance report, or the completion certificate issued by the services of the Project Owner, or the certificate of release of the completion bond,
 3. Proof of audit of projects with a total amount of financing similar to that of Regional Capital, carried out in sub-Saharan Africa over the last five years.
- b) An entity cannot be a member of more than one group.
- c) If a bidder presents more than two (02) references, only the first two references will be taken into account by the Technical Commission Responsible for analyzing the offers.

Applicants may only submit one application in their own name or as part of a Consortium.

If a Candidate (including a member of a Consortium) submits or participates in several applications, these will be eliminated. On the other hand, the same Subcontractor may participate in several applications.

NB : If the Candidate is formed as a Consortium, the Expression of Interest must include:

- ✓ a copy of the Grouping agreement concluded by all of its members, or
- ✓ a letter of intent to form a Grouping, signed by all its members and accompanied by a copy of the proposed Grouping agreement.

In the absence of this document, the other members will be considered as Subcontractors.

Call for the Expression of Interest



2

The references and qualifications of Subcontractors are not taken into account in the evaluation of applications.

Interested Candidates must provide information demonstrating that they are qualified and experienced to perform these Services. As such, they will justify that they have references of recent and similar services.

The similar character of the references will be analyzed according to:

- ✓ The nature of the Services; Candidates will present two references in the audit services of public projects or programs with a total amount of funding similar to that of the RECORD Program (2,295,849,000 FCFA), carried out in sub-Saharan Africa over the last five years;
- ✓ Domain and technical expertise; Audit: Candidates will present references in which they have mobilized a team of expert auditors and will specify the articulation in terms of mobilization of the different profiles of experts mobilized;
- ✓ Geographic context; candidates will present references in Cameroon.

The language used in the context of these services may be in English or in French.

The Ministry of Finance will draw up a shortlist of a maximum of six (6) Candidates, pre-selected on the basis of the applications received, to whom it will send the Request for Proposals for the performance of the Services required.

Applications written in French or English will be submitted in four (04) copies including (01) original and three (03) copies marked as such ("copy") in a closed and sealed envelope at STADE-C2D s/c of Ministry of Finance located in Nlongkak opposite WHO on the ground floor of the OYILI building, no later than ~~20 FEB 2025~~ 15 hours. The application file will also include a digital version of the offer, placed on a USB key or CD-rom. Applications should bear the following statement:

NO 000002

NOTICE OF CALL FOR THE EXPRESSION OF INTEREST

N°...../AAMI/MINFI/CTB-C2D/STADE-C2D/2024 OF 3 JAN 2025 FOR THE SELECTION OF A FIRM CHARGED TO CARRY OUT THE ACCOUNTING AND FINANCIAL AUDIT OF THE PROGRAM FOR STRENGTHENING THE CIVIL STATUS AND RESTITUTION OF RIGHTS (RECORD), FISCAL YEARS 2023 TO 2026 AND CLOSING.

« NB : To be opened only during the bid opening session ».

Interested Candidates can obtain additional information at the address and at the times mentioned below: Additional information can be obtained during working hours at the Ministry of Finance – STADE-C2D, located in Nlongkak opposite OMS on the ground floor of the OYILI building, BP: 33232 Yaoundé, Tel. : (237) 22 20 30 58, Email: minfi_ctb_stadec2d@yahoo.com.

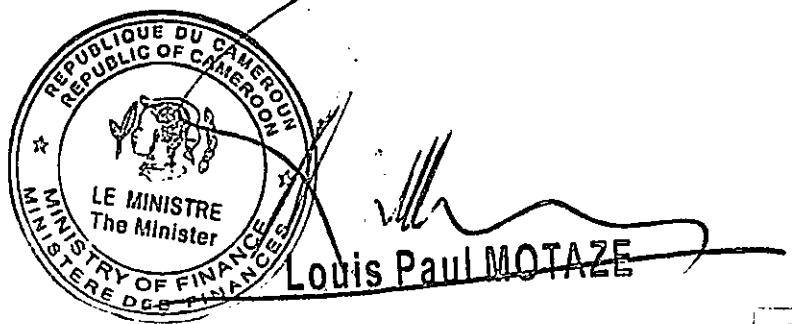
03 JAN 2025
Yaounde, the

**THE MINISTER OF FINANCE
PROJECT OWNER OF C2D STEERING**

Ampliations :

- SOPECAM (pour publication)
- ARMP (pour publication)
- DG MARKET (pour publication)
- MINFI
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE

Call for the Expression of Interest



Annex to the Expression of Interest
(To be provided signed with the application, without modification of the text)
Statement of Integrity, Eligibility and Environmental and Social Responsibility

Title of the offer or proposal _____ (the "Contract")

To: _____ (the
"Project Owner")

1. We acknowledge and accept that the Agence Française de Développement (the "AFD") only finances the Project Owner's projects under its own conditions, which are determined by the Financing Agreement which binds it directly or indirectly to the Owner. Consequently, there can be no legal relationship between AFD and our company, our consortium, our suppliers, contractors, consultants and subcontractors. The Project Owner retains exclusive responsibility for the preparation and implementation of the procurement process and its execution. Depending on whether it concerns contracts for works, supplies, equipment, intellectual services (consultants) or other services, the Contracting Authority may also be referred to as Client or Buyer.
2. We certify that we are not, and that none of the members of our association, nor of our suppliers, contractors, consultants and subcontractors, are in any of the following cases:
 - 2.1 Be in a state or have been the subject of bankruptcy, liquidation, judicial settlement, safeguard, cessation of activity, or be in any analogous situation resulting from a procedure of the same nature;
 - 2.2 Have undergone:
 - a) A conviction pronounced less than five years ago by a judgment which has the force of res judicata in the country of performance of the Contract, for fraud, corruption or any offense committed in the context of the award or execution of a market (in the event of such a condemnation, we have the option of attaching to this Declaration of Integrity additional information which would allow us to consider that this condemnation is not relevant in the context of the Contract);
 - b) An administrative sanction imposed less than five years ago by the European Union or by the competent authorities of the country in which we are established, for fraud, corruption or any offense committed in the context of the procurement or execution of a market (in the event of such a sanction, we may attach to this Statement of Integrity additional information which would allow us to consider that this sanction is not relevant in the context of the Market);
 - c) A conviction pronounced less than five years ago by a judgment which has the force of res judicata, for fraud, corruption or for any offense committed in the context of the award or execution of a contract financed by AFD ;
 - 2.3 Appear on the lists of financial sanctions adopted by the United Nations, the European Union and/or France, in particular with regard to the fight against the financing of terrorism and against attacks on international peace and security;
 - 2.4 Having been the subject of a termination pronounced to our exclusive fault during the last five years due to a serious or persistent breach of our contractual obligations during the performance of a previous contract, provided that this sanction has not been the subject of a dispute on our part in progress or having given rise to a court decision invalidating the termination at our sole fault;
 - 2.5 Not having fulfilled our obligations relating to the payment of our taxes according to the legal provisions of the country where we are established or those of the country of the Client;

2.6 Be subject to a decision of exclusion pronounced by the World Bank and appear as such on the list published at the electronic address <http://www.worldbank.org/debarr> (in the event of a such exclusion decision, we may attach to this Integrity Statement additional information that would allow us to consider that this exclusion decision is not relevant in the context of the Contract);

2.7 Having produced false documents or been guilty of false statement(s) in providing the information required by the Client as part of this process for the award and award of the Contract.

3. We certify that we are not, and that none of the members of our consortium or our suppliers, contractors, consultants and subcontractors, are in any of the following conflict of interest situations:

3.1 Shareholder controlling the Project Owner or subsidiary controlled by the Project Owner, unless the resulting conflict has been brought to the attention of AFD and resolved to its satisfaction.

3.2 Having a business or family relationship with a member of the Employer's departments involved in the procurement process or the supervision of the resulting Contract, unless the resulting conflict has been brought to the attention of the Employer, AFD and resolved to its satisfaction;

3.3 Control or be controlled by another bidder or consultant, be under the control of the same company as another bidder or consultant, receive from another bidder or consultant or award to another bidder or consultant directly or indirectly grants, have the same legal representative as another tenderer or consultant, maintain direct or indirect contact with another tenderer or consultant allowing us to have and give access to the information contained in our respective tenders or proposals, to influence them, or to influence the decisions of the Client;

3.4 Be hired for a mission of intellectual services which, by its nature, may prove to be incompatible with our missions on behalf of the Project Owner;

3.5 In the case of a procedure aimed at awarding a contract for works, supplies or equipment:

- a) Have prepared ourselves or have been associated with a consultant who has prepared specifications, plans, calculations and other documents used in the context of the procurement procedure;
- b) Be ourselves, or one of the firms with which we are affiliated, recruited, or to be recruited, by the Client to carry out the supervision or control of the works under the Contract.

4. If we are a public institution or a public company, to participate in a competition procedure, we certify that we enjoy legal and financial autonomy and that we are managed according to the rules of commercial law.

5. We undertake to communicate without delay to the Project Owner, who will inform AFD, of any change in the situation with regard to points 2 to 4 above.

6. As part of the award and performance of the Contract:

6.1 We have not committed and we will not commit an unfair maneuver (action or omission) intended to deliberately deceive others, to intentionally conceal elements from them, to surprise or vitiate their consent or to cause them to circumvent legal or regulatory obligations and /or violate its internal rules in order to obtain an illegitimate benefit.

6.2 We have not committed and we will not commit an unfair maneuver (action or omission) contrary to our legal or regulatory obligations and/or our internal rules in order to obtain an illegitimate profit.

6.3 We have not promised, offered or granted and we will not promise, offer or grant, directly or indirectly, to (i) any Person holding a legislative, executive, administrative or judicial office within the State of the Master of Work, whether appointed or elected, permanent or not, whether remunerated or not and regardless of their hierarchical level, (ii) any other Person who exercises a public function, including for a body public or a public company, or who provides a public service, or (iii) any other Person defined as a public official in the State of

the Project Owner, an undue advantage of any kind, for himself or for another person or entity, to do or refrain from doing an act in the performance of his official duties.

6.4 We have not promised, offered or granted and we will not promise, offer or grant, directly or indirectly, to any Person who directs a private sector entity or works for such an entity, in any capacity, a benefit improper of any kind, for itself or for another person or entity, so that it performs or refrains from performing an act in violation of its legal, contractual or professional obligations.

6.5 We have not committed and we will not commit any act likely to influence the procurement process to the detriment of the Client and, in particular, any anti-competitive practice the object or effect of which is to prevent, restrict or distort competition, in particular by tending to limit access to the Market or the free exercise of competition by other companies.

6.6 We, or any member of our grouping, or any of the sub-contractors will not acquire or supply equipment and will not operate in areas under embargo of the United Nations, the European Union or France.

6.7 We undertake to respect and ensure that all of our subcontractors respect the environmental and social standards recognized by the international community, including the fundamental conventions of the International Labor Organization (ILO) and the international conventions for the protection of the environment, consistent with the laws and regulations applicable to the country of performance of the Contract. In addition, we undertake to implement environmental and social risk mitigation measures when indicated in the environmental and social management plan provided by the Client.

7. We, the members of our consortium, our suppliers, contractors, consultants and subcontractors authorize AFD to examine the documents and accounting records relating to the award and performance of the Contract and to submit them for verification to auditors appointed by AFD.

Name: As:-----

Duly authorized to sign for and on behalf of:-----

Signature :-----

Dated :-----

